

A tous les habitants de Vair-sur-Loire,  
Madame, Monsieur

La Commune de Vair-sur-Loire s'inscrit dans la démarche de gestion des risques majeurs.

Dans ce cadre, l'information et la pédagogie sont des éléments clés pour que chacun adopte le bon réflexe en cas de problème.

Ce Document d'Information Communale (DICRIM) est un outil destiné au public. Il répertorie l'ensemble des risques majeurs encourus sur le territoire.

Ces derniers restent exceptionnels mais ils doivent être connus de tous pour une meilleure prévention et une meilleure organisation.

Le Maire

Janvier 2021

# **D.I.C.R.I.M.**

## **DOCUMENT COMMUNALE D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS**

**Adoptons  
les bons réflexes**



**DOCUMENT À CONSERVER**

## Les Risques Majeurs

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque est la combinaison d'enjeux soumis à un aléa.

Un évènement potentiellement dangereux (aléa) est un risque majeur si l'il s'applique à une zone ou à des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Le risque majeur présente une faible probabilité d'occurrence mais une forte gravité en raison des enjeux touchés.

### Les risques majeurs sur VAIR-SUR-LOIRE

#### Transport de matières dangereuses

+

#### Inondation eaux superficielles

### Quelles sont les mesures prises ?

- Recensement et localisation des zones à risques
- Prise en compte des risques dans l'aménagement
- Information préventive des citoyens
- Organisation des secours (Plan ORSEC - Préfet, Plan communal de sauvegarde - Maire...)

## L'Alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement elle peut être donnée par différents moyens :

- **sirènes**, pour les communes qui en sont équipées
- messages diffusés par des **véhicules sonorisés**
- messages sur les **panneaux d'information** des communes
- Porte à porte
- Radio, télévision, Réseaux Sociaux (page Facebook de Vair-sur-Loire)
- Le site Internet de la commune ([www.vairsurloire.fr](http://www.vairsurloire.fr))
- L'application mobile INTRAMUROS



#### L'alerte par sirène

En cas de danger imminent, le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé. Ce signal dure trois fois 1 minute espacées de 5 secondes. Les sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois. La fin de l'alerte est donnée par un signal non modulé durant 30 secondes.

#### L'alerte par haut-parleur

Suivant l'évènement, des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent diffuser des consignes. Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.



**radio à piles - lampe de poche - matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus) - couvertures - vêtements - médicaments**

## Les Bons Réflexes

Ce qu'il faut faire	
<b>1/ Inondation :</b> Déplacez les voitures stationnées sur les berges, montez ou surélevez les meubles. Montez dans les étages sans utiliser l'ascenseur.	
<b>2/ Accident industriel ou accident de transport de matières dangereuses :</b> Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre pour vous protéger d'un éventuel nuage毒ique. En voiture, éloignez-vous du lieu de l'accident, arrêtez-vous et rejoignez à pied le bâtiment le plus proche.	
<b>1/ Inondation :</b> Fermez portes, fenêtres et aérations. Fermez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques au sec.	
<b>2/ Accident industriel :</b> Confiez-vous. Fermez les volets qui se manœuvrent de l'intérieur, calfeutrez les ouvertures et les aérations. Coupez ventilation et climatisation. Ne restez pas à proximité des fenêtres pour éviter les éclats en cas d'explosion.	
<b>Ecoutez la radio : France Bleu Loire Océan sur 101.8 FM</b> Une convention a été passée avec la Préfecture pour informer sur l'évolution de la situation.	 
<b>Connectez-vous</b> Le site Internet de la commune <a href="http://www.vairsurloire.fr">www.vairsurloire.fr</a> , la page Facebook ou INTRAMUROS vous permettent d'être informé plus rapidement sur l'évolution de la situation	
<b>Connectez-vous</b> Sur l'évolution de la situation	

## Ce qu'il ne faut pas faire

<b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</b> Ils seront en sécurité. Les enseignants s'organisent dans le cadre de leur « Plan particulier de mise en sûreté ».	
<b>D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.</b>	
<b>Ne téléphonez pas</b> Tous les renseignements vous seront fournis par la radio.	
<b>Ne fumez pas</b> Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.	
<b>Evitez toute flamme ou éléctricité.</b> En cas d'émulsion de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.	

## Le Risque Météorologique

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade Atlantique, nous sommes aussi exposés aux épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes :appelez-vous décembre 1996... ou encore la canicule de l'été 2003

### La vigilance météorologique :

anticiper les conséquences des phénomènes dangereux

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui

peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. La département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le niveau **orange**, qui prévoit un phénomène dangereux

de forte intensité, les acteurs publics s'organisent pour réagir : envisager la fermeture des parcs et jardins, la report de certaines manifestations ; préparer la mise en place de déviations si des arbres tombent, sabler et saler les routes en hiver...



### Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...

**Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite.**

Voir aussi le guide vigilance « Dangers météorologiques : vous avez un rôle à jouer » téléchargeable sur le même site.

#### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 06 et 18h.

- Une vigilance absolue s'applique des pluies/intempéries très intenses et éventuellement accompagnées d'averses ...
- Soyez très vigilant des phénomènes météorologiques intenses mais peu courants, sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



Diffusion : le vendredi 26 septembre 2008 à 06h00  
Vigilance : jusqu'au mardi 27 septembre 2008 à 06h00

Cliquez sur la carte pour lire les détails régionaux

Copyright Météo-France



Tous droits réservés

Copyright Météo-France

#### Les bons réflexes

Connectez-vous à  
[www.vaisseauLoire.fr](http://www.vaisseauLoire.fr)  
ou à Facebook

Soyez vigilants Mettez vous à l'abri Ecoutez 101.8 FM ou à INTRAMUROS



## Le Risque Transport de Matière Dangereuse

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un grave danger pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.



Le risque est « mobile » sur les routes, voies ferrées et voies navigables ou par les canalisations de gaz et de pétrole donc difficilement prévisible.



Le risque est plus important à proximité des zones industrielles ou des grands axes de circulation sur lesquels passent un grand nombre de poids lourds.

Cependant, un accident peut arriver n'importe où et produire des conséquences semblables à celles d'un accident industriel.

Toutes les communes du pays d'Ancenis sont concernées par ce risque.

#### Réglementer et se préparer

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens. Elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire.

Connectez-vous à  
[www.vaisseauLoire.fr](http://www.vaisseauLoire.fr)  
ou à Facebook

Soyez vigilants Mettez vous à l'abri Ecoutez 101.8 FM ou à INTRAMUROS

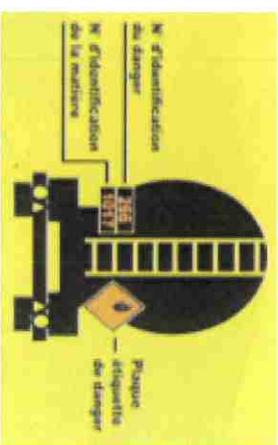


## Que transportent les camions ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes ou des pictogrammes sur la citame du camion ou le wagon : Transport par voie routière et ferroviaire. Les règlements par voie routière prévoit les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnes. Sur certains axes routiers la circulation des matières dangereuses peut être totalement interdite par l'un des 3 panneaux.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez vous en sécurité à au moins 100 m du site et communiquez les éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



## Les bons réflexes

Soyez vigilants	Mettez-vous à l'abri	Fermez tout	Ecoutez 101.9
Mallez pas chercher vos enfants à l'école	Ne téléphonez pas	Pas de flamme	

## Le Risque Inondation



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

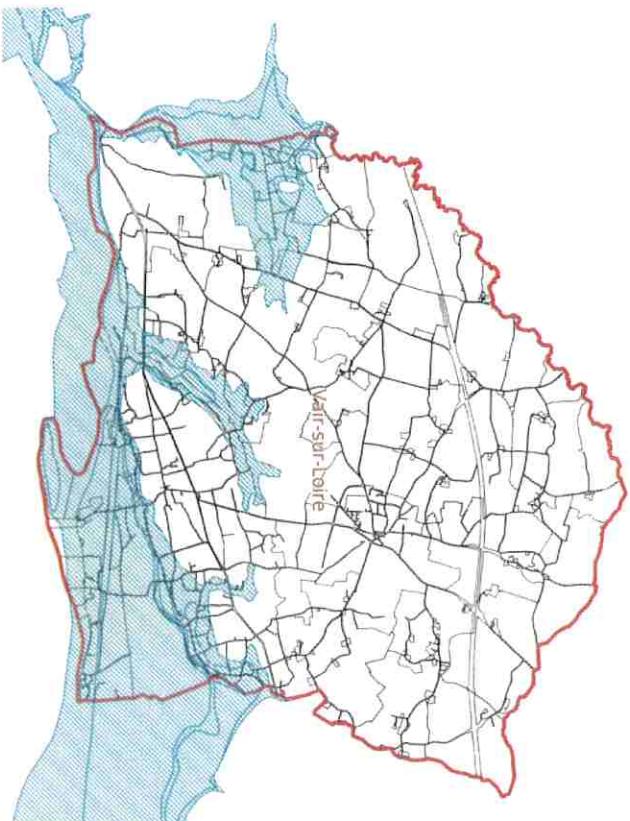
Elle peut se traduire par :

- un débordement du cours, une remontée de la nappe alluviale d'accompagnement, une stagnation des eaux pluviales
- Un ruisseaulement en secteur urbain
- L'ampleur est fonction :
  - de l'intensité et la durée des précipitations
  - La surface et la pente du bassin versant
  - La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
  - La présence d'obstacles à l'écoulement des eaux

En période de crues (octobre à avril), **des zones à proximité des cours d'eau sont inondables**. Il s'agit le plus souvent d'espaces verts, de marais, d'allées piétonnes ou de parkings aménagés sur les berges. Mais le risque concerne aussi dans plusieurs communes des **zones d'activités ou d'habitat**.

Dès que la Loire atteint le niveau de 3,50 m (à Montjean-sur-Loire), la SNCF procède à la fermeture des portes et les trains ne circulent plus qu'à 100 km/h. Pour limiter le rejet des eaux pluviales dans les ruisseaux, et donc la fréquence des inondations, des ouvrages de régulation comme des bassins d'orage sont réalisés. Le service de prévision des crues, basé à Angers, surveille le niveau des cours d'eau qui traversent l'agglomération. Ses informations permettent aux acteurs publics d'organiser la protection des zones exposées et de vous informer : simple restriction de circulation par endroit, mise en place de matériel empêchant le passage de l'eau, jusqu'à l'installation de ponts provisoires par-dessus des voies inondées... Vous pouvez consulter le site : [www.majicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.majicrues.ecologie.gouv.fr)

## Zones Inondables



### Les bons réflexes



Soyez vigilants

Mettez-vous  
à l'abri

N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école



Ecoutez 101.8 FM

Connectez-vous à  
[www.vairsurloire.fr](http://www.vairsurloire.fr)  
ou à Facebook  
ou à INTRAMUROS

## Pour en savoir plus

MAIRIE de VAIR-SUR-LOIRE

4, rue de la Boule d'Or - SAINT HERBLOU

44150 VAIR-SUR-LOIRE

Tél. : 02 40 98 02 23 Mail : [mairie@vairsurloire.fr](mailto:mairie@vairsurloire.fr)

[www.vairsurloire.fr](http://www.vairsurloire.fr) / page Facebook de Vair-sur-Loire / l'application INTRAMUROS

Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Centre administratif Les Ursulines BP 50 201

44156 Ancenis cedex

Tél. : 02 40 96 31 89

[www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)

Préfecture de Loire Atlantique

Sous-préfecture d'Ancenis-Châteaubriant

22 rue Gabriel Delatour- 44110 CHATEAUBRIANT

Tél. : 02 40 81 02 13

[http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr/securite\\_civile/](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr/securite_civile/)

Portail national de la prévention des risques majeurs

<http://www.prim.net>

Loi de modernisation de la sécurité civile du 13.08.2004  
<http://www.legifrance.gouv.fr>

### Pompiers (poste fixe)

Numéro européen des secours (et téléphone mobile)

18

112

### Gendarmerie

### SAMU

Urgence dépannage électricité

17

15

0 810 333 044

Urgence dépannage gaz

0 810 433 444

Météo départementale (tarif spécial)

0 892 68 02 44